# Exercice 2005 - Budget Annexe Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2004 en application de la nomenclature M 49

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* L'instruction budgétaire et comptable M49 est applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 2004 du budget annexe de l'Assainissement ont été les suivants :

## Section d'investissement

	- 2 015 581 03 €
. solde des restes à réaliser 2004 :	- 3 884 167,00 €
. solde des réalisations 2004 :	1 868 585,97 €

Le programme d'équipement 2004 fait apparaître au 31 décembre 2004 un besoin d'auto-financement de 2 015 581,03 €, montant arrondi à 2 016 000 €, qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2004.

## Section d'exploitation

Excédent de clôture 2004	3 991 002.07 €
. résultat d'exploitation de l'exercice 2004	3 851 552,05 €
. résultat d'exploitation du budget 2003 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2004 : (2 483 450,02 € - 2 344 000 €)	139 450,02 €

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine - Eau - Assainissement, le Conseil Municipal est invité à affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe de l'Assainissement une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

#### Section d'investissement

Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2004 :	2 016 000 €
---	-------------

#### Financement complémentaire du programme d'investissement

Réhabilitation du réseau d'assainissement - 23/2315.89117 CS 30800	900 000 €
Travaux sur réseau (extension collecte) - 23/2315.513 CS 30300	100 000 €

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes 3 016 000 € au chapitre 10 - Article 1068 CS 30800 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 002.002 CS 30800.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du budget annexe de l'Assainissement pour une affectation ultérieure s'élève à 975 002,07 €.

# Budget Assainissement - Résultat d'exécution du budget 2004

Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2003 (1)	Part affectée à l'investissement 2004 (2)	Résultat de l'exercice 2004 (3)	Résultat de c	lôture 2004
Investissement	3 461 477,38		- 1 592 891,41	1 868 585,97	(1) + (3)
Exploitation	2 483 450,02	2 344 000,00	3 851 552,05	3 991 002,07	(1) - (2) + (3)
Total	5 944 927,40	2 344 000,00	2 258 660,64	5 859 588,04	

# Résultat de l'exercice 2004

ASSAINISSEMENT		Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	Α	13 875 890,00	11 470 867,00	25 346 757,00
Titres de recettes émis	В	9 053 025,50	13 208 469,82	22 261 495,32
(y compris recettes rattachées à l'exercice)				
Réduction de titres	С	0,00	2 100 027,75	2 100 027,75
Recettes nettes	D = B - C	9 053 025,50	11 108 442,07	20 161 467,57
Restes à réaliser	E	2 246 368,00		2 246 368,00
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	17 803 287,00	9 547 900,00	27 351 187,00
Engagements	G	16 806 810,38	7 287 543,45	24 094 353,83
Mandats émis	Н	10 676 275,38	7 287 543,45	17 963 818,83
(y compris dépenses rattachées à l'exercice)				·
Annulation de mandats	I	30 358,47	30 653,43	61 011,90
Dépenses nettes	J = H-I	10 645 916,91	7 256 890,02	17 902 806,93
Dépenses engagées non mandatées	K = G-H	6 130 535,00		6 130 535,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent	D-J		3 851 552,05	3 851 552,05
Déficit	J-D	- 1 592 891,41	,	- 1 592 891,41
Restes à réaliser				
Excédent	E-K			
Déficit	K-E	- 3 884 167,00		- 3 884 167,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2005.